

Direction générale des entreprises  
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 15 février 2016 portant désignation de trois membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «CTC»**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008 autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2014 renouvelant pour trois ans les membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure «CTC» ;

Vu les propositions du Conseil national du cuir en date du 12 janvier 2016,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «CTC» à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au 19 juin 2017 :

*Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels*

M. Thomas CALLABRE, en remplacement de Mme Pascale ORSELLI, démissionnaire.

M. Olivier LESAGE, en remplacement de M. Bertrand SAUVE, démissionnaire.

*Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence*

M. Emmanuel POMMIER, en remplacement de M. Olivier FOURNIER, démissionnaire.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 15 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service de l'industrie,*  
C. LEROUGE